

COOP'ALPHA



Lieu: Est de l'agglomération bordelaise



La coopérative d'activités et d'emploi Coop Alpha est créée en 2006, dans le cadre d'une convention nationale entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le réseau « coopérer pour entreprendre ». La coopérative accompagne les demandeurs d'emploi porteurs d'un projet de création d'activité. La coopérative est multi activité. Cet accompagnement s'adresse à l'ensemble des porteurs de projet dont les habitants des quartiers dans un cadre légal et sécurisé.

La coopérative permet de tester la viabilité économique des projets et de se former aux compétences entrepreneuriales.

Présentation du quartier d'implantation

Coop' Alpha développe son activité au sein du quartier Genicart dans la ville de Lormont (Gironde) : un quartier de 6750 habitants, avec un revenu moyen des ménages de 17 300 euros annuels.

Ce quartier se trouve depuis 2002 au sein du grand projet de villes (GPV) de l'est de l'agglomération bordelaise, territoire de 80 000 habitants, avec un taux de chômage de 14% en 2013 (moyenne sur la communauté urbaine de Bordeaux de 11, 7%).

5 opérations de rénovation urbaine ont été conduites sur ce territoire. La mise en œuvre du projet de territoire est portée par un groupement d'intérêt public (GIP) qui rassemble les 4 communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac et Bordeaux métropole (ainsi que l'État jusqu'en 2011). Elle est nommée Grand Projet des Villes Rive Droite.

Activités

Coop' Alpha accompagne des porteurs de projet d'activités économiques dans un cadre collectif et assure une gestion administrative mutualisée de l'activité économique en lieu et place du porteur de projet qui a une double qualité, entrepreneur et salarié.

Pour mieux répondre à l'ensemble des projets, Coop'Alpha a créé en juin 2011 «Coop & Bat» spécialisée dans le bâtiment. Elle permet aux porteurs de projet de bénéficier de la garantie décennale obligatoire dans le secteur.

Les acteurs et leur rôle respectif

L'Etat par ses représentants locaux (Direccte et unité territoriale), le Conseil départemental de la Gironde, les communes du Grand projet de ville, le Conseil régional d'Aquitaine (aujourd'hui Nouvelle Aquitaine) et le FSE sont parmi les partenaires de la CAE.

Les ressources humaines du projet

12 salariés soit 8 ETP consacrés au suivi/ accompagnement, 56 salariés-entrepreneurs.

Types de locaux

Outre ses propres locaux, la CAE fonctionne en lien avec des espaces de coworking situés sur la rive droite de la Gironde jusqu'à Périgueux et à Bordeaux.

FINALITÉS ET OBJECTIFS

La coopérative est une entreprise partagée, représentant en cela une nouvelle philosophie du travail. Elle mutualise les services entre entrepreneurs. La gestion collective et la mutualisation gomme certains obstacles de la commande publique pour des entrepreneurs indépendants: offre trop restreinte; absence de compétence; coûts élevés; complexité de gestion de certains appels d'offres.

La CAE répond ainsi aux appels d'offres sur une base collective, elle permet des actions collectives de communication et de promotion, mutualise les compétences et les dynamiques de groupe. La CAE met à la disposition de ses usagers ses prospects commerciaux. Elle permet ainsi le développement des activités de chaque entrepreneur en valorisant la coopération et non la concurrence. Elle donne à l'entrepreneur individuel un double statut d'entrepreneur/salarié lui ouvrant les droits de salariés (droit du travail, droit au chômage, protection sociale) tout en respectant sa singularité et son autonomie.

La CAE est également un lieu de formation. Coop'Alpha a d'ailleurs créé son propre organisme de formation, Coop' Alpha formation. Son assurance en responsabilité civile professionnelle est faite auprès de la MACIF.



coopérative d'activités et d'emploi® 33

Pilotage et organisation de la gouvernance

Un comité de pilotage réunissant les financeurs suit l'action mais ne fait pas partie de l'instance de décision de la coopérative qui comprend 5 composantes:

- commissions thématiques
- conseil de surveillance, instance de surveillance, de consultation ou de proposition
- comite mixte issu des commissions thématiques,
- comite exécutif et gérance issue du conseil de surveillance, organes décisionnaires
- délégué du personnel en surveillance de la gérance.

Financement

• L'accompagnement et la formation proposés sont financés par l'Union Européenne et plus particulièrement le Fonds social européen.

• L'Etat, la Région, les Conseils départementaux 33 et 24, la Communauté Urbaine de Bordeaux et des partenariats privés (fondations et entreprises) complètent le budget, sur la base du modèle économique des coopératives d'activité et d'emploi.

• La CAE comme de nombreuses entreprises de l'ESS est confrontée à l'application de la réglementation européenne des aides publiques. Une solution consiste à co construire des SIEG. 4 Conseils régionaux ont ainsi adopté des SIEG qui intègrent les CAE.

Positionnement du projet selon les priorités de la collectivité

• Un projet d'insertion et emploi :

La CAE Coop Alpha s'inscrit avant tout dans le cadre de la politique métropolitaine de soutien à la création d'entreprise, à la création d'emplois nouveaux d'entrepreneurs et au développement de l'ESS par la voie coopérative. Bordeaux Métropole accompagne financièrement la CAE afin qu'elle puisse développer la coopération économique entre acteurs, le test d'activités économiques, et avec les autres acteurs de l'accompagnement, la dynamisation économique du secteur de la rive droite de la métropole.

• En termes de développement économique dont emploi :

Le développement économique métropolitain fait l'objet d'un schéma métropolitain en 2011, en cours d'actualisation. Il se décline en plusieurs règlements d'intervention à vocation économique, dont l'un sur les outils d'aide à la création d'entreprises.

• Un projet pour le renforcement de la cohésion sociale :

La CAE Coop Alpha contribue en partie au développement de la cohésion sociale, puisque son action se situe physiquement au sein d'un quartier prioritaire. Pour autant, ses entrepreneurs- salariés accompagnés dans la structure ne sont pas essentiellement des entrepreneurs des quartiers avoisinants. Néanmoins, elle est ouverte à ces entrepreneurs qui veulent créer leur propre emploi localement afin de créer de l'activité en QPV, et leur propose un accompagnement ainsi que des formations en lien avec d'autres types d'entrepreneurs.

• En termes de structure urbaine et de nouvelles fonctionnalités :

Coop Alpha est implantée en cœur de QPV sur la rive droite de la métropole bordelaise. Elle est identifiée dans la politique de la ville surtout grâce à cette implantation et sa proximité avec les acteurs. Elle a pour projet, avec d'autres acteurs de la rive droite, de se réimplanter sur un « pôle d'innovation sociale » sur le même territoire, pour être une vitrine de l'entrepreneuriat en entrée de ville.

LES OBLIGATIONS DES CAE EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT

Le décret du 29 octobre 2015 relatif aux CAE définit les obligations a minima des CAE en matière d'accompagnement : deux entretiens individuels annuels sont obligatoires, mais ils devront faire l'objet d'un document argumenté et signé. Quant aux actions d'accompagnement et aux services mutualisés proposés par la CAE aux entrepreneurs, ils devront être déterminés par chaque CAE dans ses statuts et faire l'objet d'une délibération annuelle en assemblée générale.

Le décret définit aussi les obligations de la CAE vis-à-vis du porteur de projet:

- assurer « l'ensemble des obligations légales, réglementaires et contractuelles inhérentes à l'exercice de l'activité économique de chaque entrepreneur salarié »,
- les informer et les conseiller « aux fins d'assurer l'exercice de leur activité »,
- tenir, « pour chaque activité économique autonome, un compte analytique de bilan [et] de résultat »,
- organiser leur « accès au système d'information de la coopérative pour consulter leur compte d'activité et leurs opérations comptables ». Cette obligation d'information prévaudra également chaque année pour « le compte analytique des services mutualisés »,
- préciser dans le contrat de l'entrepreneur « les délais et les modalités par lesquels l'entrepreneur salarié devient associé » de la CAE,
- et enfin prévoir la conclusion préalable de conventions entre les « entrepreneurs salariés d'une même CAE qui exercent ensemble une activité économique autonome ».



DES RÉSULTATS

En termes économiques	Les créations d'activité ont concerné plutôt des porteurs de projet hors quartier. La CAE reçoit peu de porteurs de projet de la part des professionnels locaux de l'insertion et de l'emploi qui orientent davantage vers le salariat et vers d'autres structures. Les quelques activités créées dans le quartier génèrent toutefois du revenu partiellement capté sur le quartier.
En termes sociaux	La coopérative accueille principalement des demandeurs d'emploi dont 70% de femmes, 30% de moins de 30 ans et une minorité de seniors.
En 2015, 170 personnes ont été accompagnées, 70 % ont eu une sortie positive. Chez ceux-ci, une moitié a créé sa propre entreprise. La seconde moitié a retrouvé un emploi.	

LES PRINCIPAUX LEVIERS

Du point de vue de la stratégie d'ensemble	Création d'emplois d'entrepreneurs tous secteurs confondus, avec une particularité sur le secteur du bâtiment dans le cadre des activités de Coop & Bat, « filiale » de Coop Alpha.
Du point de vue des aspects immobiliers du projet	Repositionnement dans les quartiers Génicart et Palmer pour créer un pôle entrepreneurs dédié à l'innovation sociale (locaux en vitrine, accueil de structures d'accompagnement à l'emploi, la formation, l'entrepreneuriat, création d'espaces de coworking, accessibilité transports en commun).
Du point de vue du développement économique porté par le projet	Accompagnateurs et entrepreneurs- salariés en forte hausse depuis plusieurs années au sein de la CAE, en réponse à un fort besoin de développement économique sur les territoires, et notamment la rive droite de la métropole bordelaise.

DES FREINS

Du point de vue de la stratégie d'ensemble	Il n'y a pas de maillage territorial cohérent. Alors qu'il y a une certaine organisation des structures de création d'entreprises (Coop'alpha est conventionnée opérateur NACRE et antenne agréée Gironde Initiative), les structures d'accueil des chômeurs et demandeurs d'emploi traitent les porteurs de projet selon une perspective administrative et non en se centrant sur leur projet. On se restreint le plus souvent à orienter vers ce qui est connu, structure ou mode d'activité (salariat).
Du point de vue du développement économique porté par le projet	Il existe un marché de l'accompagnement vers l'intégration, que ce soit par le salariat ou la création d'entreprise. Mais ce marché est régi par des logiques de concurrence plutôt que par des logiques de coopération.

La coopérative d'activité et d'emploi n'est pas adaptée à tout type de projet. Elle réclame une qualification métier. La coopérative ne peut accueillir que des activités légères ou ne relevant pas d'un ordre professionnel.

LES LIENS AVEC LA POLITIQUE DE LA VILLE

En 2007, la CAE Coop'alpha est inscrite dans le contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Lormont et permet d'offrir un outil de développement économique territorial.

La convention cadre du contrat de ville (2015/2020) contient une orientation stratégique n° 6 « favoriser et accompagner la création d'entreprises par des résidents de quartier prioritaires ou il est mentionné « encourager l'expérimentation dans le domaine ESS».

CONTACT

Laurie Conte et Karine Labat-Papin - contact@coopalpha.fr - www.coopalpha.coop
Charles Reveillard - Direction du développement économique, direction générale de valorisation du territoire, Bordeaux Métropole
creveillard@bordeaux-metropole.fr